

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DASCO 70 - DPVI 469** Subventions (10.500 euros) à cinq associations pour des actions politique de la Ville dans le 13e arrondissement.

**Mmes Colombe BROSEL et Gisèle STIEVENARD,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'Association Rungis Brillat Peupliers 11, rue de la Fontaine à Mulard (13e) (6381) dossier n° 2012\_01925 pour une action intitulée « Atelier d'expression corporelle : Bouger la voix, chanter le corps pour les jeunes enfants de 3 à 8 ans ». X00746 dossier 2012\_05499 DPVI.

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Cadasilo 51, bd Auguste Blanqui – Hall B – (13e) (6441) dossier n° 2012\_01937 pour une action intitulée « Je découvre mon quartier, son histoire et ses artistes ». X08472 dossier 2012\_05500 DPVI.

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association D.S. Urba – Consultants, 236 boulevard de la Villette (19e) (63742) dossier n° 2012\_01940 pour une action intitulée « Connâître mieux notre quartier pour se l'approprier ». X07492 dossier 2012\_05504 DPVI.

Article 4 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue 17, rue de la Butte aux Cailles (13e) (11305) dossier n° 2012\_01957 pour une action intitulée « Ateliers périscolaires ». D04728 dossier 2012\_05506 DPVI.

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards d'Ile-de-France 2, rue de la Clôture (19e) (19670) dossier n° 2012\_01958 pour une action intitulée « Animations Petits Débrouillards trektic ou taxinomes sur le Quartier Massena ». X01458 dossier 2012\_05507 DPVI.

Article 6 : La dépense correspondante d'un montant de 10.500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et ultérieur.